

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS** : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)  
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)  
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)  
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)  
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)  
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)  
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

**ABSENTS :**

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

\_\_\_\_\_

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**2025.04.36 CLUB ADOS – VALIDATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE ET DES RÈGLEMENTS AFFÉRENTS**

(Rapporteur : Liliane FALCON et Patricia GRIMAL)  
Nomenclature : 8.5 – Politique de la Ville

Depuis un an, la Commune développe son offre de loisirs périscolaire et extrascolaire à destination des jeunes avec le Club Ados. Depuis sa création, cette nouvelle offre répond pleinement aux attentes des 11-16 ans.

Les nouvelles versions des règlements prennent en compte les retours d'expériences de la première année d'expérimentation (par exemple : critères de priorité d'inscription, formule pack, formulations plus explicites, rajout des nouvelles modalités d'accueil)

réception en préfecture  
001-210100046-20250619-DEL\_2025\_04\_36-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2025  
Date de réception préfecture : 24/06/2025 1

L'ouverture d'un local jeunesse, à compter de cet été, viendra renforcer davantage cette dynamique en permettant d'accueillir les jeunes dans un espace dédié, favorisant l'identification de la politique jeunesse et l'accompagnement aux projets.

Le projet pédagogique vient apporter le cadre d'engagement nécessaire et permet de décliner de façon concrète certaines ambitions du Projet Educatif Jeunesse, précédemment présenté, notamment en matière d'accès aux loisirs.

Le projet pédagogique et les règlements du Club Ados sont joints en annexe de la présente délibération.

La Commission Municipale Jeunesse, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE VALIDER** le Projet pédagogique du « Club ados » joint en annexe ;
2. **DE VALIDER** les règlements intérieurs du « Club ados – vacances scolaires » et du « Club ados – mercredis et loisirs » joints en annexe ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble desdits documents relatifs à ce dispositif et éventuels avenants.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 24 JUIN 2025

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART  
Secrétaire de séance

